

AG de copropriétaires : prolongation des mesures



Un nouvel arrêté ministériel du 6 février 2021 a été publié au Moniteur Belge suite au Comité de concertation de ce 5 février.

Outre la reprise des visites immobilières, cet arrêté prévoit notamment une nouvelle prolongation de toutes les mesures déjà en vigueur **jusqu'au 1^{er} avril prochain** (au lieu du 1^{er} mars).

Cela implique que les **AG présentielle**s demeurent suspendues **jusqu'au 1^{er} avril prochain** (sous réserve de modification d'ici là).

La possibilité de reporter une AG ou de recourir aux majorités assouplies pour la procédure écrite ne sont normalement envisageables que jusqu'au 9 mars prochain, comme l'indiquait la loi du 20 décembre 2020.

Néanmoins, Federia, la CIB Vlaanderen et l'IPI sont **actuellement en négociation avec le Cabinet du Ministre de la Justice à ce sujet. Nous vous tiendrons bien sûr informés.**